

touche de notre bonne volonté et de notre habileté diplomatique. Les pays antillais du Commonwealth détermineront leurs propres intérêts nationaux en fonction de leurs propres priorités nationales, tout comme nous le faisons nous-mêmes. Je ne voudrais pas non plus donner à penser que la bonne volonté que j'ai rencontrée au cours de ma tournée a atténué en quoi que ce soit la netteté de nos échanges de vues sur des problèmes bilatéraux. Dans pratiquement chaque lieu où j'ai séjourné, mes interlocuteurs ont soulevé devant moi des problèmes ayant trait aux échanges, à l'assistance et aux questions politiques, et il a été noté bien souvent que la politique suivie de part et d'autre était fort différente.

En ce qui concerne les échanges, la question du sucre ne se limite pas simplement au problème des rabais dont j'ai déjà fait état, et cette question intéresse la plupart des pays antillais du Commonwealth, mises à part quelques petites îles. Dans le fond, on reproche au Canada de payer pour le sucre de ces pays un prix inférieur au coût de production.

Tout en acceptant la nécessité d'accroître l'efficacité de leurs techniques de production pour mieux adapter le niveau de leurs frais au prix du sucre sur le marché libre international, ils arguent également de diverses circonstances particulières, comme l'absence de marché interne, le manque de ressources propres à soutenir la production, et des frais de main-d'oeuvre relativement élevés, ce qui signifie que les Antilles, pour subsister en tant que producteur de sucre, doivent exporter à un prix supérieur au cours international. A ce sujet, les Antilles voient d'un mauvais oeil le prix auquel le Canada importe son sucre par rapport à celui que paient la Grande-Bretagne et les États-Unis. Du côté canadien, j'ai franchement indiqué qu'il n'y avait aucune chance que nous concluions un accord bilatéral fondé sur une régie intéressée. J'ai signalé les difficultés que présenteraient pour le Canada toute tentative de créer un mécanisme commercial d'État pour la mise en oeuvre d'un tel accord bilatéral et j'ai exposé notre politique visant à élaborer, dans le cadre de l'Accord international sur le sucre, un prix qui permette aux producteurs de faire un bénéfice et qui soit également équitable pour le consommateur. L'Accord international a été conclu en 1969 grâce à la participation active de pays tel que le Canada, et, depuis son entrée en vigueur, le prix libre du sucre sur le marché international a plus que doublé et j'espère qu'à l'avenir, cet Accord continuera à régir les importations canadiennes de sucre.

En général, le principal problème d'ordre commercial qui se pose aux pays antillais du Commonwealth est celui de la balance commerciale soi-disant défavorable. A ce propos, ils ne songent pas à la balance des paiements mais plutôt à la façon dont le montant de leurs importations ont augmenté plus rapidement que celui de leurs exportations. A la Jamaïque, par exemple, la morue importée du Canada représente une partie substantielle de l'alimentation courante de la population, et, bien que le gouvernement comprenne les raisons qui ont amené un relèvement du prix de la morue importée, il se préoccupe sérieusement des conséquences de cette augmentation. Les pays de cette région du monde veulent compenser ce déficit par une augmentation de leurs recettes d'exportations de produits agricoles et manufacturés. Dans le cadre de la zone de libre échange des Caraïbes (CARIFTA), ils s'efforcent d'établir sur une base plus solide les échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.